

prouvé que la pétition (de l'île du Prince-Edouard) contient des feuilles doubles portant les mêmes signatures et que, dans bien des cas, un nombre considérable de noms sont signés de la même écriture." Comme c'est à ma demande que M. Haythorne vous a remis la pétition pour la présenter, je crois que je vous dois de ne pas perdre un moment pour vous renseigner sur ce sujet, afin que vous soyez en mesure de répondre aux accusations que pourraient porter nos adversaires. D'abord, parlons des duplicatas. Sur une feuille provenant du premier district du comté de Prince, il y a deux rangées parallèles de noms signés en double, mais j'ai rayé au crayon une des doubles rangées, et cette rangée n'est pas comptée dans le calcul du total des signatures; on n'y a inclus qu'une seule série de noms. En examinant la pétition, vous verrez qu'elle est disposée en double colonne, et quelques unes des personnes chargées de la faire signer crurent qu'un duplicata serait nécessaire pour le Sénat, comme il était arrivé l'année dernière, et je reçus en conséquence un grand nombre de duplicatas, parmi lesquels se trouvait celui dont je parle. C'était le seul qui contient les doubles signatures sur la même feuille en colonnes parallèles.

"Les diff. rentes feuilles ont été collées ensemble par un étudiant en droit de quatrième année dans lequel j'ai la plus grande confiance, et je lui recommandai particulièrement de faire attention aux duplicatas. Lorsqu'il eut fini de les coller, je repassai moi-même toutes les feuilles et je comptai les noms dans le but de m'assurer que tout était fait de bonne foi, et je n'y trouvai de double feuille ou de duplicata que celui que j'ai mentionné et dont je rayai au crayon une des doubles rangées de signatures.

"Je crois impossible que des duplicatas m'aient échappé, et je puis affirmer avec la plus grande confiance que la pétition a été signée par 4,465 électeurs de bonne foi. Bien plus si nous n'avions eu un temps si court à notre disposition, et si nous n'avions été empêchés par une tempête qui s'est élevée lorsque nous avons eu distribué les pétitions, nous aurions facilement doublé le nombre des signatures; quoiqu'il en soit, je puis en envoyer quelques unes de plus car nous avons encore reçu quelques feuilles depuis que les premières vous ont été envoyées. Les duplicatas sont encore en ma possession.

"Quant à la seconde accusation que de nombreuses signatures sont de la même écriture, cela peut être vrai dans une certaine proportion, cela vient de ce que l'on voit souvent dans la campagne, lorsqu'une personne signe, son voisin la prie de signer pour lui aussi, ou en d'autres termes, il arrive souvent qu'un homme signe pour un autre avec l'autorisation de ce dernier. On m'a souvent demandé de signer cette pétition et celle de l'année dernière, pour d'autres personnes, mais j'ai naturellement invariablement refusé de le faire.

"Les pétitions ont été toutes envoyées à des personnes du comté auxquelles on pouvait avoir confiance, de sorte que je suis parfaitement convaincu que tout s'est passé franchement et loyalement. Vous pouvez faire de cette lettre l'usage qu'il vous plaira.

"Je demeure,

"Votre dévoué,

"A. B. WARBURTON,

"Secrétaire de l'Association Réformiste de l'île du P.E."

J'expose la question loyalement devant la Chambre, non pas seulement pour ma satisfaction personnelle, parce que je ne crois pas qu'aucun député veuille me soupçonner d'avoir présenté, avec connaissance de cause, une pétition que je saurais avoir été frauduleusement signée. Mais par considération pour ces 4,465 électeurs de l'île du Prince-Edouard qui sont si cruellement insultés par leur représentant dans le gouvernement. Je laisse l'affaire entièrement entre l'honorable monsieur et ceux qui ont signé la pétition. A eux de décider qui a tort et qui a raison.

Je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion; je n'ai pas encore dit un seul mot sur le mérite de la question; je ne me suis levé que pour répondre aux accusations portées contre les requérants, et à l'attaque gratuite dirigée contre moi. Lorsque je crois de mon devoir de répondre à une attaque personnelle, j'évite toute récrimination. Je le ferai encore aujourd'hui. J'ai répondu loyalement aux accusations portées contre moi en termes si violents par l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, et je me contente de laisser décider ma cause d'après son mérite.

Il a parlé de la possibilité, pour moi, d'adresser la parole tôt ou tard à une assemblée publique dans sa province, et il m'a menacé de ce qu'il considérerait sans doute comme une sévère punition. Je ne lui ferai pas de menaces, de mon côté, mais je lui dirai simplement que l'on m'a souvent invité à parler à des assemblées publiques dans différentes localités de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard; et que j'ai toujours refusé de prendre part à une assemblée dans sa province, en conséquence de la position extraordinaire prise par les deux partis depuis plusieurs années.

Si jamais je crois de mon devoir, envers mon parti et surtout envers mon pays, d'accepter une invitation à parler en public dans l'île du Prince-Edouard, je puis lui dire que ses menaces n'auront aucun effet sur moi. Si mon devoir l'exigeait, je serais heureux de me trouver face à face avec l'honorable député devant ses propres électeurs, mais je n'en rechercherai point l'occasion pour ma simple satisfaction personnelle.

L'honorable député de Niagara s'est aussi permis de nombreuses attaques contre le nouveau syndicat; mais je ne crois pas nécessaire d'y répondre, parce que nous avons beaucoup parlé de toutes ces choses et parce que le peuple est à même de juger de la valeur de ses assertions. Je ne crois pas que ce qu'il a pu dire ou ce que les autres députés de la droite ont pu dire, ait aucun effet sur l'estime dans laquelle les messieurs, dont les noms sont signés au bas de la nouvelle proposition, sont tenus par le peuple de toute la Confédération.

Ces messieurs sont connus, ils sont connus comme des hommes d'une réputation intacte et d'un caractère élevé; ce sont des hommes qui, dans leurs localités respectives, sont connus comme parfaitement incapables de se laisser guider par les motifs qu'on leur a attribués. Les honorables députés de la gauche pourront donc laisser passer ces accusations sans y répondre davantage.

Et à ce propos, l'honorable député s'est permis, entre autres choses, d'attaquer ma vie privée; il a insinué quelque chose qui touche à ma conduite personnelle et ma vie privée, et je ne crois pas qu'il aurait dû s'aventurer sur ce terrain. Je répondrai cette fois à son attaque par une attaque, si on peut l'appeler ainsi, en disant que j'ai entendu sur la vie privée de ce monsieur des choses qui lui donnent droit au plus profond respect et à la plus haute estime de ceux qui le connaissent.

M. RICHEY. A cette phase de la discussion, je n'aurais pas adressé la parole à la Chambre, si la droite et la gauche eussent été d'accord, comme cela aurait dû être, pour voter la troisième lecture du bill sans discussion. Mais le député de Norfolk-Nord (M. Charlton) a ouvert de nouveau la discussion en attaquant le bill dans tous les détails et en accusant les membres de la droite d'aveuglement parce qu'ils appuient la mesure.

De son côté, le député de Gloucester (M. Anglin) a répété un défi que la gauche nous a lancé plusieurs fois. Je dois donc répondre aux allégations et insinuations de mes honorables amis. Le député de Yarmouth (M. Killam) a dit, l'autre soir, que les citoyens de Halifax n'étaient pas surpris du silence de leurs députés, parce qu'il est bien connu qu'ils ne peuvent point défendre un contrat préjudiciable aux intérêts de leurs commettants et auquel ils ont refusé leur approbation.

M. l'Orateur, les citoyens de Halifax savent que j'ai un faible pour le silence; mais ils savent aussi que je n'ai point honte de parler quand il est nécessaire, car j'agis toujours d'après mes convictions. A mon avis, le silence est d'or, surtout pour les débutants dans la vie politique, et je crois que l'honorable monsieur aurait pu se dispenser de conspuer, et de dire que nous n'avions qu'à l'écouter "pour qu'il nous montrât ses pensées;" comme Eliu, nous pensions que "les longs jours allaient parler." Mais, j'avoue qu'après avoir entendu et écouté, je suis arrivé à la même conclusion que le prophète, savoir, que "les hommes avancés en âge ne sont pas toujours les plus sages et que la justice n'est pas (toujours) le partage de la vieillesse."

J'ai mis tous mes efforts à suivre, avec toute l'attention dont je suis capable, les débats qui ont lieu depuis six ou sept semaines sur cette grande question, et si je ne puis partager les opinions d'un grand nombre de députés de la gauche, il en est une, au moins, à laquelle je puis donner mon cordial assentiment. Je partage les sentiments qu'ils ont exprimés en nous invitant, en nous exhortant à nous affran-